

#GrandFroid



FACE AU GRAND FROID :
EMPLOYEURS,
ADOPTEZ LES BONS
RÉFLEXES !



#GrandFroid

**L'EMPLOYEUR EST RESPONSABLE DE LA SANTÉ
ET DE LA SÉCURITÉ DE SES SALARIÉS. IL DOIT
NOTAMMENT VEILLER À :**



Planifier le travail extérieur selon la météo (notamment BTP).



Limiter le travail en zone froide et prévoir des pauses avec boissons chaudes et local chauffé.



Fournir des chauffages localisés pour les postes exposés.



#GrandFroid

**FACE AU GRAND FROID, CHAQUE GESTE
COMpte. PROTÉGEZ-VOUS ET VEILLEZ
SUR VOS ÉQUIPES ! :**



Mettre à disposition des protections adaptées : gants, vêtements isolants, bonnets, etc.



Éviter le travail isolé ou prévoir un système d'alarme en cas d'immobilité.



#GrandFroid

**Face à un cas d'hypothermie,
appelez le 15, le 112, ou
le 115 (n° d'urgence sociale)**



Installez la personne à l'abri
du froid et du vent



Remplacez ses vêtements
s'ils sont mouillés et couvrez-la
avec une couverture



Si elle est consciente, donnez-lui
des boissons sucrées, chaudes
et non alcolisées



#GrandFroid

FACE AU GRAND FROID :

**EMPLOYEURS,
ADOPTEZ LES BONS
RÉFLEXES !**

Toutes les informations utiles pour la santé et la sécurité de vos salariés sur :

travail-emploi.gouv.fr

